

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉES EN VIGUEUR

**RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA14-E118,
RCA14-E120, RCA14-E121 ET RCA14-E122**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-E118 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE.

ET

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-E120 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 839 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS ANCIENS.

ET

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-E121 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE.

ET

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-E122 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENTS DES RUES.

Prenez en outre avis que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 19 décembre 2014.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 13^e jour du mois de janvier 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis, ainsi que ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat